

Sécurité-police-vidéosurveillance-idf-collectivités,PREV A l'été 2012, Paris sera quadrillé par la vidéosurveillance (PAPIER D'ANGLE)

PARIS : D'ici l'été 2012, Paris sera scruté par plus de 13.500 caméras, fournissant des images visibles dans les commissariats et centralisées à la préfecture de police, comme le prévoit le plan de vidéosurveillance de la capitale aujourd'hui en plein chantier.

Pour l'instant, les travaux entamés il y a deux mois n'en sont qu'au stade de la pose de près de 400 km de fibres optiques. Mais d'ici la fin 2011, une partie des 1.000 nouvelles caméras de surface et le système d'exploitation devraient être livrés par la société chargée de ce projet dont le coût est évalué à 230 millions d'euros.

Actuellement, les policiers parisiens disposent de près de 400 caméras en surface, et ont accès aux images des 12.000 caméras de vidéosurveillance de la RATP et de la SNCF. "Un parc déjà assez conséquent", concède Serge Quilichini le chef d'Etat-major adjoint de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP).

Mais seules deux salles de la préfecture de police de Paris (PP) ont accès aux images, les 20 commissariats parisiens sont aveugles dans leur propre arrondissement, et l'emplacement des caméras ne correspond pas à la réalité de la délinquance parisienne. Ce ne devrait plus être le cas à l'achèvement des travaux prévu en juin 2012.

A terme, plus de 13.500 caméras, comprenant outre celles de la PP, de la Ville de Paris, de la SNCF et de la RATP, celles de sociétés privées qui le souhaitent (comme actuellement le Forum des Halles ou certains grands magasins) seront reliées au même système.

Chaque commissariat sera doté d'une salle dédiée à la vidéosurveillance de l'arrondissement "avec entre trente et quarante caméras par arrondissement", détaille Didier Martin, préfet, chargé de l'élaboration du plan à la PP.

Les policiers parisiens pourront s'appuyer sur un maillage vidéo qui couvrira la quasi totalité de la capitale. "Il ne devrait y avoir que très peu de zones que l'on ne pourra pas visionner", prévoit M. Quilichini.

A l'aide d'un "crayon optique", les policiers pourront cibler une zone voulue dans laquelle apparaîtront "les autres caméras à disposition ainsi que les véhicules de police à proximité grâce à la géolocalisation", explique M. Martin.

L'installation de ces nouvelles caméras a notamment été choisie en fonction des foyers de délinquance observés. Les nouvelles caméras pourront également enregistrer et conserver les images pendant 30 jours alors qu'actuellement aucune des 400 caméras de surface ne le permet.

Il s'agit d'un changement majeur, presque révolutionnaire dans la manière dont vont devoir travailler les policiers parisiens, dont près de 2.500 seront formés à l'utilisation du système.

"On pense pouvoir gagner en réactivité et en efficacité avec ce système", espère M. Quilichini. "En théorie, on pourra suivre un individu ciblé mètre par mètre". "Ce sera évidemment un plus dans notre travail d'enquête, c'est évident. On est quasiment sûr que cela facilitera l'élucidation des affaires", assure-t-il.

Cette intrusion massive de la vidéosurveillance dans Paris a maintes fois été dénoncée par les élus Verts parisiens, qui avaient voté contre le projet adopté en novembre 2009 par le Conseil de Paris, fustigeant en décembre 2010 "une frénésie sécuritaire".

Afin d'éviter d'éventuelles dérives, les images - comme c'est déjà le cas pour les 400 caméras existantes - seront floutées dès qu'elles concerneront des espaces privés comme les immeubles, et les policiers habilités à visionner seront badgés et tracés.

cto/soh/phc

*2011/02/23 12:57:32 GMT+01:00
MSE01877 #029150 DVBP 1978 TBR14 (4) AFP (590)*